11 DEC. 2013

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE • ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU • CANTON DE SAVIGNY-SUR-ORGE

CONVOCATION

Le Conseil municipal de la Ville de Savigny-sur-Orge est convoqué le :

16 décembre 2013 à 08h30 en Salle des Mariages

ORDRE DU JOUR

FINANCES

1 -	Décision budgétaire modificative n°02/2013 - Ville	**Mme SPICHER-BERNIER**
2 -	Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – Budget ville – Exercice 2009 à 2012	**Mme SPICHER-BERNIER**
3 -	Modification des autorisations de programme et d'engagement et crédits de paiement – Exercice 2013	**Mme SPICHER-BERNIER**
4 -	Autorisation budgétaire spéciale – Budget Ville – Exercice 2014	**Mme SPICHER-BERNIER**
5 -	Rapport annuel d'exploitation 2011-2012 Service public de restauration collective - Sodexo	**Mme SPICHER-BERNIER**

RESSOURCES HUMAINES

6 -	Personnel communal : Modification du tableau des emplois permanents	**Mme SPICHER-BERNIER**
7 -	Personnel communal : Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion de Versailles	**Mme SPICHER-BERNIER**

AFFAIRES SOCIALES

8 -	Versement à l'association « OASIS de Savigny-sur-Orge » d'une avance sur la subvention au titre de l'année 2014	**Mme RAFFAELLI**

Fait à Savigny-sur-Orge, le 10 décembre 2013

Le Maire
Laurence SPICHER-BERNIER

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Madame le Maire
Hôtel de Ville • 48, avenue Charles de Gaulle • BP 123 - 91605 Savigny-sur-Orge cedex
Tél. 01 69 54 40 00 • www.savigny.org • Fermé le mercredi et le samedi après-midi

11 DEC. 2013

NOTE DE SYNTHESE

N° 1
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 02/2013 - BUDGET VILLE

La décision modificative n°2 pour la Ville est équilibrée ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	-2.982,65 €
RECETTES	-2.982,,65 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	-230.719,71 €
RECETTES	-230.719,71 €

Le montant total de la présente décision modificative 2013 s'élève ainsi à -233.702,36 €.

Cette décision budgétaire :

- Intègre l'attribution de compensation arrêtée par la CLECT de l'agglomération soit 7.475.466 € après transfert.
- Réajuste certains comptes en dépenses et en recettes.

I – DESCRIPTION DES MOUVEMENTS DE LA SECTION FONCTIONNEMENT (voir tableau synthétique)

A) LES RECETTES

- **Chapitre 73 (remboursements, subventions et participations) : - 1.269.103,00 €.**

-17.575,00 € de réajustement par papport à l'inscription en DM n°1.
-1.251.528 ,00€ de charges transférées évaluées par la CLECT.

- **Chapitre 79 (transfert de charges) : 1.266.119,87 €.**

394.759,00 € des remboursement de frais de personnel mis à la disposition de la CALPE.
871.360,87 € de frais engagés par la Ville pour le compte de la CALPE.

B) LES DEPENSES

- **Chapitre 011 (charges à caractère général) : 552.625 €** : points essentiels

Energie gaz et électricité :

- 320.000 € de réajustements liés à la décision du Conseil d'Etat concernant les tarifications antérieures, à la tarification 2012/2013 et à une campagne de chauffe plus longue.
- 247.000 € sur l'éclairage public remboursé par la CALPE.

Entretien & réparation de bâtiments : 85.000 €

Entretien & réparation sur la signalisation tricolore & éclairage public:

- 193.117 € de dépenses inscrites au BP mais prises en charge par la CALPE.

- **Chapitre 012 (charge de personnel) : 360.000,00 €.**

- **Chapitre 62 (autres services extérieurs) : 14.591,87 €.**

  Régularisation d'emprunt suite au transfert du budget d'assainissement à la CALPE.

- **Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) : 9.800,00 €**

  Il s'agit de subventions exceptionnelles aux clubs de tennis et de karaté.

- **Chapitre 69 (Dotations aux provisions) :- 940.000,00 €.**

  L'attribution de compensation étant arrêtée à ce jour la provision est diminuée de 940.000 €.

I – DESCRIPTIONS DES MOUVEMENTS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (voir tableau synthétique)

A) LES RECETTES :

- **Chapitre 10 (dotations, fonds divers et réserves) : - 234.719,71 €** : points essentiels

  Opération de régularisation du résultat du compte administratif du budget de l'assainissement, transféré au budget de la Ville avant restitution à la CALPE soit -104.024,71 €
  Réjastement du FCTVA notifié par rapport à la prévision du budget primitif soit -130.695 €

- **Chapitre 024 (produits des cessions des immobilisation) : 4.000,00 €.**

  Vente d'un clavecin du Conservatoire de musique.

B) LES DEPENSES

- **Chapitre 001 (Résultat d'investissement reporté):-208.049,42 €.**

  Excédent du résultat budget assainissement 2012 restitué à la CALPE.

- **Chapitre 10 (dotations, fonds divers et réserves) : 104.024,71 €.**

  Opération de régularisation du résultat du compte administratif du budget de l'assainissement, transféré au budget de la Ville avant restitution à la CALPE.

- **Chapitre 21 (immobilisations en cours) : -171.695,00 €.**

  Il s'agit d'un complément de crédit pour compléter le financement du Gymnase Champagne à hauteur de 277.000 € financé par l'annulation des crédits inscrits pour la future crèche et non utilisés sur cet exercice.

- **Chapitre 23 (immobilisation en cours) : 45.000,00 €.**

Réimputation de crédit du chapitre 21 au chapitre 23.

A l'issue de la présente décision modificative, la section d'investissement est portée à 11.612.571,07 € et la section de fonctionnement à 50.342.385,23 €.

Le budget s'élève donc à ce jour à 61.954.956,30 €.

Fonctionnement	Dépenses	Chapitre	Budget 2013	DM 02/2013
		011	11.443.381,00 €	552.625,00 €
		012	25.150.000,00 €	360.000,00 €
		62		14.591,87 €
		65	2.806.635,00 €	9.800,00 €
		68	2.122.977,00 €	-940.000,00€
		042	1.315.993,00 €	0,48 €
TOTAL			44.123.642,00 €	-2982,65 €

Fonctionnement	Recettes	Chapitre	Budget 2013	DM 02/2013
		79		1.266.119,87 €
		73	30.865.000,00 €	-1.269.103,00 €
		042	1.315.994,00 €	0,48 €
TOTAL			32.180.944,00 €	-2.982,65 €

Investissement	Dépenses	Chapitre	Budget 2013	DM 02/2013
		001	1.489.785,75 €	-208.049,42€
		10	1.240.000,00 €	104.024,71 €
		21	9.826.070,00 €	-171.695,00 €
		23	20.953,05 €	45.000,00 €
TOTAL			15.998150,80 €	-230.719,71 €

Investissement	recettes	Chapitre	Budget 2013	DM 02/2013
		1068	3.462.869,75 €	-104 024.71 €
		024	450.000,00 €	4.000,00 €
TOTAL			3.912.869,75 €	-230.719,71 €

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la décision budgétaire modifiction n°02/2013 du budget de la Ville.

NOTE DE SYNTHESE

N° 2
ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES - BUDGET VILLE – EXERCICES 2009 à 2012

Sur demande de Madame la Trésorière Principale, il est proposé d'admettre en non-valeur les créances concernant les exercices 2009 à 2012, devenues irrécouvrables pour un montant total de 11.333,01 €.

Il s'agit de dettes irrécouvrables concernant principalement des produits de services municipaux scolaires et périscolaires.

Pour information, la procédure d'admission en non-valeur permet l'apurement administratif d'une dette qui se trouve ainsi soldée entre l'ordonnateur et le comptable, mais ne libère en aucun cas le débiteur qui demeure redevable sous la réserve des dispositions générales de la prescription.

Il est demandé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les créances concernant les exercices 2009 à 2012.

NOTE DE SYNTHESE

N° 3
MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT, ET CREDITS DE PAIEMENT – EXERCICE 2013

Les dépenses d'investissement obéissant au principe de l'annualité, ce qui, dans le cadre d'opérations réalisées sur plusieurs années, se traduit par un volume important de crédits à reporter sur les exercices suivants.

Au titre de cet exercice, le programme pluriannuel concernant le Contrat Régional, figurant ci-dessous, sera comptablement réalisé ainsi :

N°	Libellé	N°	Libellé	BP 2013	DM2/2013	CP BP 2013
8	Contrat régional	0903	Gymnase Champagne	575 000.00 €	277 000.00 €	**852 000.00€**
		0904	Ecole Champagne	0.00 €		**0.00 €**
		1103	Parc Champagne	0.00 €		**0.00 €**
				575 000.00 €		
					852 000.00€	

La présente délibération a donc pour objet, en application de l'article R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales, d'ajuster, sur l'exercice 2013, des crédits de paiement à un montant de 852.000,00 € en investissement.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cet ajustement.

NOTE DE SYNTHESE

N° 4
AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE – BUDGET VILLE- EXERCICE 2014

Le Code général des collectivités territoriales permet aux collectivités, avant l'adoption du budget primitif, d'ouvrir des crédits d'investissement.

Il s'agit d'une délibération spéciale puisque les crédits ouverts ne seront réellement inscrits qu'au budget primitif 2014.

Sont concernés par la présente autorisation :

Comptes	Libellé	Crédits ouverts
2313	Centre aquatique	500.000,00 €
2151	Programme de voirie	200.000,00 €
2135	Travaux Gymnase Champagne OP 0903	250.000,00 €

Ces montants seront repris au budget 2014 lors de son adoption.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à engager, mandater et liquider ces dépenses.

NOTE DE SYNTHESE

N° 5
RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION 2011-2012
SERVICE PUBLIC DE RESTAURATION COLLECTIVE - SODEXO

Par délibération du 31 décembre 2010, le conseil municipal de la Ville de Savigny-sur-Orge a délégué à la société SODEXO la gestion du service public de la restauration collective pour une durée de douze ans, à compter du 1er janvier 2011.

Le présent rapport d'exploitation porte sur l'année scolaire 2011-2012, à savoir du 1er septembre 2011 au 31 août 2012.

- **Mission**

Dans le cadre de la délégation de service public, la société SODEXO a pour missions d'assurer :

- L'élaboration des menus en conformité avec la réglementation en vigueur.
- L'approvisionnement en denrées alimentaires et autres consommables nécessaires à la fabrication et au conditionnement des repas.
- La confection au sein de la cuisine centrale de repas à destination des restaurants scolaires, du restaurant municipal et de repas destinés à l'exportation.
- La livraison des repas dans chacun des restaurants scolaires ainsi que la livraison des repas externalisés.
- Le nettoyage et l'entretien de la cuisine centrale.
- L'entretien et la maintenance de tous les équipements de la cuisine.
- L'entretien et la maintenance de tous les équipements des offices de restauration nécessaires à la conservation, à la remise et au maintien en température, au service des repas.
- L'assistance, le conseil et des actions de formation auprès du personnel communal.
- La livraison sur les offices des produits d'entretien

2. Activités

Durant la période de référence, le nombre de repas commandés s'établit comme suit :

- 399 260 repas pour la Ville
- 819 251 repas exportés

Les repas commandés au profit de la Ville se répartissent comme suit :

Nombre de repas Ville	01/09/2011 au 31/08/2012
Total repas maternelles	125 232
Total repas primaires	202 462
Total repas adultes	48 385
Total pique-nique + buffets froids	13 973
Total repas self	9208
Total repas	**399 260**

Les repas exportés concernent 10 clients dont les plus importants sont les Villes de Palaiseau, d'Igny, Saint-Pierre du Perray, Saint-Germain-les-Corbeil, Vaux-le-Pénil et Paray-Vieille-Poste.

Par ailleurs durant la période de référence le délégataire a réalisé les opérations techniques suivantes :

- Travaux de maintenance sur la cuisine et sur les offices pour 115 866,00 €
- Renouvellement de matériel à la cuisine pour 96 073,00 €
- Aménagement de l'office de l'école Aristide Briand pour 178 849,00 €.
- Aménagement de l'office de l'école St Exupéry pour 157 979,00 €.
- Aménagement de l'office de l'école Jules Ferry 1 pour 131 294,00 €.
- Aménagement de l'office de l'école Jules Ferry 2 pour 118 038,00 €.
- Aménagement de l'office de l'école Chateaubriand pour 80 425,00 €.

3. Résultat financier

Le chiffre d'affaires réalisé par le délégataire pour la période de référence est de 4 556 776,00 € réparti comme suit :

- 1 832 466,00 € résultant de la vente de repas à la ville de Savigny-sur-Orge.
- 2 724 310 € résultant de la vente de repas à l'export.

Les charges se répartissent comme suit :

Charges du service	Ville de Savigny-sur-Orge	Repas exportés
Matières premières	739 289	1 193 525
Frais de personnel	547 489	623 168
Consommables	38 430	183 409
Fluides	16 775	57 752
Autres frais d'exploitation	29 011	70 976
Entretien et petites réparation	34 792	81 074
Impôts, taxes et assurances	15 299	87 939
Frais administratifs et généraux	163 551	301 205
Redevances	76 920	220 000
Dotation au renouvellement urbain	151 731	107 111
Total	**1 813 288**	**2 926 159**

L'intégralité du rapport d'exploitation 2011/2012 est consultable en mairie.

NOTE DE SYNTHESE

N° 6
PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Afin d'actualiser le tableau des emplois permanents suite à l'avis des instances paritaires (CAP B et CTP du 26 novembre 2013) et permettre l'avancement de grade des agents de la Commune, il est proposé aux membres du Conseil municipal de modifier le tableau des emplois permanents comme suit :

Filière animation :

Suppression d'1 poste d'animateur principal de 2ème classe
Création d'1 poste d'animateur principal de 1ère classe

Le solde entre création et suppression de postes est nul.

NOTE DE SYNTHESE

N° 7
PERSONNEL COMMUNAL : RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCES STATUTAIRE DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE VERSAILLES

Le contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion de Versailles garantit les collectivités adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service).

La mise en place du contrat groupe repose sur la mutualisation des résultats des collectivités adhérentes et constitue un portefeuille clients permettant de négocier avantageusement les taux et les garanties vis-à-vis des assureurs.

L'actuel contrat groupe est conclu pour une durée de quatre ans et arrivera à échéance le 31 décembre 2014. Le C.I.G a entamé la procédure de renégociation de son contrat selon les règles du Code des marchés publics et notamment son article 35.I alinéa 2 autorisant le recours à la procédure de marchés négociés après publicité et mise en concurrence.

La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe : statistiques, assistance juridique, recours contre les tiers responsables, contre-visites et expertises médicales, conseil médical spécialisé, conseil et formation en prévention des risques professionnels, programmes de soutien psychologique pour la réinsertion professionnelle.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se rallier à la mise en concurrence effectuée par le C.I.G. et de bénéficier ainsi d'une consultation. La mission confiée alors au C.I.G doit être officialisée par une délibération, permettant à la commune d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance. A noter, bien entendu, que la collectivité, à l'issue de la consultation, gardera la faculté d'adhérer ou non.

NOTE DE SYNTHESE

N° 8
ATTRIBUTION A L'ASSOCIATION « L'OASIS DE SAVIGNY-SUR-ORGE » D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION D'AIDE AU FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2014

L'association « L'Oasis de Savigny-sur-Orge » gère un accueil de jour pour les enfants âgés de 6 à 16 ans présentant des troubles importants de comportement (handicap psychique ou mental). Dans ce cadre, elle propose des activités de loisirs favorisant les relations et l'échange.

La Ville apporte son concours financier à cette association créée en 2005 sous la forme d'une subvention annuelle d'aide au fonctionnement, une convention définissant les conditions et modalités de ce soutien financier pour les années à venir et prévoyant, notamment, le mandatement de la subvention annuelle par tiers, le premier versement devant être effectué au cours du 1er trimestre de l'année civile.

Le montant total de la subvention versée pour l'année 2013 s'est élevé à 29.460,00 €.

Suite à la demande de l'association, la commission municipale des affaires sociales a émis un avis favorable au versement d'une subvention à hauteur de 29.460,00 € au titre de l'année 2014.

Dans l'attente du vote du budget communal et afin de ne pas exposer l'association à des difficultés de trésorerie eu égard aux charges de fonctionnement qu'elle doit supporter en début d'année civile, il est proposé de lui attribuer une avance d'un montant de 9.820,00 €, correspondant au tiers de la subvention annuelle sollicitée, à valoir sur le montant qui sera alloué par le Conseil municipal lors du vote du budget de l'exercice 2014.